



EUROPEAN RAELIAN MOVEMENT

International headquarters Non-profit Organisation

27 Holyweel Row
London EC2A 4JB
ENGLAND

Tél. + 33 1 48 94 69 65
Fax + 33 1 48 55 17 07

Website : rael.org

Monday, 5 October 10.00-13.00

Working session 10: Tolerance and non-discrimination II, including:

- Review of the implementation of commitments, promotion of mutual respect and understanding; - Prevention and response to hate crimes in the OSCE area; - Follow-up of the 2009 Supplementary Human Dimension Meeting on Hate Crimes; - Effective Implementation of Legislation; - Combating racism, xenophobia, and discrimination, also focusing on intolerance and discrimination against Christians and members of other religions; - Combating anti-Semitism; - Combating intolerance and discrimination against Muslims

OSCE,
Varsovie le 5 octobre 64 AH (2009)

Bonjour, je suis Maryline Canin du Mouvement Raëlien Européen.

Le Mouvement Raëlien Français, pour ne plus subir la discrimination intolérable dont les minorités font l'objet en France, a préféré dissoudre son organisation en 2003.

- En 1996, une liste arbitraire de 172 minorités religieuses, établie sans aucune méthodologie accuse nominalement ces minorités de recourir à des pratiques relevant d'infractions pénales.
- Après 2005, et la révocation de cette liste par le 1^{er} ministre, à cause de son caractère arbitraire et discriminatoire, des circulaires demeurent pourtant en vigueur aujourd'hui et provoquent des enquêtes et des procédures sélectives à l'encontre des groupes visés et de leurs membres.
- Après la MILS et sa Mission de Lutte contre les sectes, la Miviludes chargée d'identifier les dérives sectaires continue à utiliser les pratiques reprochées à sa prédécesseur. Bien que M. Fenech annonce lutter contre les « dérives sectaires », il les définit « comme un groupement qui conduit à différents critères répréhensibles ». On ne peut être plus clair : ce sont selon ces propos, les groupes qui sont visés et non leurs agissements.
- des sociologues de la Miviludes ont d'ailleurs préféré démissionner devant le manque de méthodologie de la Miviludes, la diffusion d'un climat d'alarmisme, son manque d'administration de la preuve, ses conclusions non scientifiques, et beaucoup d'amalgames malheureusement mis en pâture à la presse
- Fenech avoue lui-même « *la difficulté qu'ont les magistrats à avoir des preuves* ». Pour y pallier, des séminaires de sensibilisation auprès des magistrats, sont donnés depuis quelques années par la Miviludes, aidée par les associations

militantes anti-sectes. Ces associations anti-sectes privées, sont financées par les pouvoirs publics et le gouvernement français jusqu'à 97 % de leur budget. Seraient-elles au service de l'Etat français ?

Aujourd'hui la discrimination continue en France

- **avec l'interdiction d'accès à certaines professions** : le secrétaire d'état à l'emploi, Laurent Wauquiez, annonce « *une traque impitoyable contre les sectes* » dans le secteur de la formation. Le but principal de son ministère : purger la formation professionnelle de « ce cancer des sectes »
- **avec le renforcement du programme** de sensibilisation et de formations auprès des procureurs, étendu aux écoles de la magistrature avec obligation de les suivre
- **avec la loi Accoyer votée en 2008, qui retire** aux membres des minorités religieuses, leurs recours et leurs moyens de défense les plus fondamentaux devant les tribunaux en leur supprimant le droit de se défendre contre la diffamation. Ce qui répond au souhait de Fenech de faire en sorte « **que la diffamation ne soit plus un délit lorsqu'il s'agit de groupes sectaires** »

Et demain...

- déjà Fenech étudie (dans son rapport de la justice face aux dérives sectaires) la possibilité de mise sous tutelle des membres de minorité par leurs familles ou des tiers, en les privant de leurs droits civiques, car il les considère comme des « *victimes apparemment consentantes* ».
- et il réclame un examen psychiatrique pour déterminer si l'adhésion à une minorité religieuse constitue un état de sujétion.

Nous ajoutons que nous sommes scandalisés par les propos du chef de la Miviludes qui tient 2 discours antinomiques démontrant ainsi l'état d'esprit et la culture de cet organisme dans sa lutte contre les « dérives sectaires ». Lorsqu'on lui demande pourquoi l'OSCE est venu auditer la Miviludes, il s'empresse de répondre que l'OSCE a répondu simplement à son invitation.

Quand on lui rappelle les différentes recommandations faites par l'OSCE ou l'ONU à la France pour un meilleur traitement des minorités, il réagit vivement en répondant que cela est la conséquence de l'infiltration de ces organismes par les sectes. Rechercher des appuis pour démontrer son utilité et crier au complot lorsque qu'une autorité critique ses agissements sont les attitudes de la MIVILUDES qui démontrent bien l'impossibilité d'un dialogue. C'est pourquoi nous demandons une fois de plus à l'OSCE et aux ambassadeurs des pays européens d'aider le gouvernement français à sortir de cette maladie paranoïde avant que la contamination ne s'étende sur toute l'Europe.

Nous propositions au gouvernement français pour sortir de la discrimination sont disponibles sur le site de l'OSCE :

1. Arrêt du financement des mouvements Anti-sectes par l'Etat
2. Dissolution de la miviludes
3. Suppression de l'arsenal législatif antisecte dont les lois About-Picard et Accoyer
4. Destruction officielle du fameux rapport parlementaire établissant une liste de « sectes », en présentant les excuses du parlement français envers les membres de toutes les organisations montrées du doigt dans ce rapport
5. Pénalisation de l'usage discriminatoire de la liste des 172 minorités, car même si elle n'a aucune valeur juridique, elle a pouvoir moral et social de discrimination,
6. Pour éviter de voir renaître en France des tribunaux d'exception : arrêt de la formation spécifique anti-secte de tout fonctionnaire (magistrat, policier, gendarme, enseignant, éducateur etc.)
7. Pour une juste réhabilitation de l'image des membres des minorités :
 - 7.1 transmission de directives aux juges, afin qu'ils soient rigoureux envers quiconque pratique des discriminations à l'encontre des membres des minorités... (pour remplacer la directive envoyée aux juges leur demandant d'être « rigoureux dans les jugements envers les sectes et leurs membres) »
 - 7.2 Vote de nouvelles lois, faisant bénéficier les membres de minorités religieuses des mêmes protections que les juifs ou les musulmans
8. Modification de la Halde pour qu'elle devienne un organisme qui promeut la tolérance et le respect de la dignité des membres des minorités
9. Instauration d'un service d'information sur l'ensemble des religions présentes en France dans le but de découvrir la spécificité de chacune d'entre elles à des fins de rapprochement entre les communautés
10. Passage de chaque croyance, écrits, enseignement et pratiques, au crible des droits de l'homme, aussi bien pour les minorités que pour les majorités religieuses

